



Réaction de l'ACDA au projet de loi anti-contrebande

Les dépanneurs saluent l'amorce d'une action concertée et l'adoption de mesures concrètes par Québec

QUÉBEC, le 28 octobre 2009. L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) a réagi de façon constructive aujourd'hui au dépôt d'un projet de loi de lutte à la contrebande de tabac par le gouvernement Charest. L'ACDA entrevoit un rayon d'espoir dans les mesures concrètes annoncées et apprécie de voir le gouvernement agir de façon concertée pour contrer le trafic illégal du tabac qui a contribué à la fermeture de plus de 1000 dépanneurs au Québec, permis l'emprise du crime organisé sur les réserves et facilité l'accès du tabac à des milliers de jeunes dans les écoles du Québec.

"Avec ce projet de loi, le Québec devient la première juridiction au Canada à agir de manière concertée pour lutter contre le fléau de la contrebande. C'est un progrès tangible", a déclaré Michel Gadbois, vice-président principal de l'ACDA. "Nous sommes heureux que le gouvernement reconnaisse l'urgence d'agir et qu'il enclenche le début d'une solution qui ne peut qu'être profitable aux Québécois. C'est sans contredit un pas dans la bonne direction et un signal très fort envoyé au gouvernement fédéral et à celui de l'Ontario, qui n'ont encore rien fait de concret en la matière", de souligner M. Gadbois, qui pilote le dossier à l'échelle nationale pour le compte des dépanneurs.

S'il est difficile de prédire jusqu'à quel point l'éventail de mesures annoncées aujourd'hui va permettre de faire réellement diminuer le contrebande au Québec, M. Gadbois est prêt à donner une chance au coureur : "Qu'il s'agisse des corps policiers, des acteurs illicites de ce trafic et des consommateurs qui se laissent tenter, tous retiendront à court terme que la récréation est finie et que ce trafic n'est plus toléré ou banalisé par le gouvernement", a précisé ce dernier.

Moins 10 % de contrebande en 2010, une cible à atteindre selon l'ACDA

L'ACDA entend demeurer très active et vigilante dans la prochaine année pour mesurer les progrès réalisés sur le terrain en matière de lutte à la contrebande. Advenant que le projet de loi ne donne pas les fruits escomptés, elle préconisera de nouveau avec vigueur les baisses de taxes comme solution pour couper une fois pour toutes l'herbe sous le pied des contrebandiers: "L'objectif que nous poursuivons, c'est une contrebande à moins 10 % à la fin 2010. Nous ferons tout pour aider le gouvernement à atteindre cet objectif, mais si cela semble hors de portée, nous lui sommerons d'envisager cette solution de dernier recours", de conclure M. Gadbois, qui enjoint également Québec à obtenir le concours de tous les groupes visés par cette problématique.

Au Québec, on estime à 40 % le taux de contrebande de tabac en moyenne et à 50 % en Ontario. Dans la réserve de Kahnawake seulement, neuf manufactures à tabac sont en opération et 150 cabanes à tabac vendent ouvertement de la contrebande en toute illégalité, fournissant du travail au quart de la population, soit 2000 personnes. De plus amples informations sur la contrebande de tabac au Québec peuvent être obtenues sur le site de l'ACDA : www.acda-aqda.ca.